



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/856

Convention refuge LPO cimetière de la Guillotière

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/856 - CONVENTION REFUGE LPO CIMETIERE DE LA
GUILLOTIERE (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Depuis 1970, les populations de vertébrés ont chuté de 58%. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris a ainsi estimé que sur cette période, 400 millions d'oiseaux avaient disparu d'Europe.

La destruction et la pollution des milieux naturels, le réchauffement climatique, ainsi que le recours aux produits phytosanitaires sont les causes principales de la réduction des populations et de la disparition d'espèces végétales et animales.

L'Union Européenne évalue les services rendus par la biodiversité à 23 500 milliards d'euros au niveau mondial. Par exemple, l'activité des pollinisateurs est estimée par l'INRA à 150 milliards d'euros pour la production alimentaire mondiale.

La perte de services écologiques rendus par la biodiversité est estimée à 7% du PIB mondial en 2050.

Depuis 2005, la Ville de Lyon est engagée dans une politique volontaire d'entretien écologique des espaces publics. En 2007, le service des espaces verts a définitivement abandonné l'usage des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins.

Depuis 2014 la Direction des cimetières s'est engagée dans une démarche exemplaire de gestion écologique de ses cimetières qui représentent 42 hectares d'espaces réservés. Cette démarche se traduit par l'abandon total des produits phytosanitaires en 2016, par le recours à une gestion biologique, et par la renaturation des espaces.

En 2017, le cimetière de Loyasse a été recensé comme un site majeur de protection de la biodiversité. Il constitue un lieu pivot entre les trames vertes de Champvert et le parc des Hauteurs et est inscrit dans un couloir de migration. Afin de conforter cette position stratégique pour la biodiversité, il a été acté en mars 2017 d'inscrire le site de Loyasse au réseau des refuges LPO.

Les actions mises en place et les inventaires réalisés ont permis de pointer une hausse sensible des espèces: en 3 ans, elles sont passées de 30 à 50 espèces répertoriées.

Fort de cette première expérience, il est proposé d'étendre le dispositif sur les cimetières de la Guillotière qui représentent 22 hectares répartis sur deux sites: de part et d'autre de la voie ferrée et de l'avenue Berthelot.

L'adhésion de ces cimetières refuge LPO s'inscrit également dans la perspective du nouveau plan de mandat avec l'inscription du projet Parc Blandan – végétalisation de la rue de l'Épargne. Ce projet doit permettre de créer une véritable continuité piétonne, paysagère et écologique entre le parc Blandan et les cimetières de la Guillotière. Par ailleurs, la démarche refuge LPO fête cette année ses 100 ans.

L'adhésion des cimetières de la Guillotière au refuge LPO permettra ainsi :

- D'évaluer la biodiversité du site ;
- De mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion et l'aménagement du site ;
- De développer une information auprès des acteurs concernés par la gestion et l'aménagement du cimetière (entreprises, marbriers, fleuristes...) ;
- De mieux communiquer auprès des habitants et usagers sur la biodiversité présente sur le site et l'intérêt qu'elle représente.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/1195 du 25 mars 2021 ;

Vu ledit document ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le projet de convention relative à la création d'un refuge LPO sur le site des cimetières de la Guillotière, à conclure entre la Ville de Lyon, l'Association locale LPO et la Directrice du Pôle développement et Vie associative LPO France, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le dit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET